



découvrir, comprendre, aimer pour AGIR

Projet Éducatif et Pédagogique 2022

Base de l'Aigle nautique
50, Bd Franck Pilatte – 06300 Nice
Tel : 04 93 55 33 33

info@cdmm.fr
www.mermontagne.org

Un contexte...

1.1. Introduction

Le Centre de Découverte Mer et Montagne a pour objectif la protection de l'environnement, qu'il soit marin ou terrestre. Sa mission se définit selon 3 axes principaux : l'axe loisir (loisirs éducatifs pour tous), l'axe éducation (éducation des publics), l'axe expertise (formation, accompagnement).

Le CDMM a eu la volonté de s'ouvrir aux plus jeunes, ainsi depuis 2004 la structure est déclarée Centre de Loisirs auprès du Ministère de la Jeunesse et des sports.

Avant de présenter le projet pédagogique de l'équipe, voici les motivations et le contexte local qui ont poussés le CDMM à ouvrir et faire vivre un Accueil Collectif de Mineurs dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

1.2. Education à l'environnement, une définition

Tout d'abord, l'éducation à l'environnement est-elle une nécessité, une réalité sociale... ?

Ces dernières années on peut constater une multiplication des actions autour de l'environnement, pourquoi ce réveil soudain ?

Quel est le sens du mot environnement ? Il provient de l'ancien français *viron* qui voulait dire « cercle ».

L'environnement, c'est tout d'abord ce qui entoure, ce qui constitue le voisinage.

L'environnement, c'est aussi des éléments naturels et artificiels qui entourent un individu.

L'environnement c'est avant tout, l'ensemble des éléments objectifs (qualité de l'air, bruit...) et subjectifs (beauté d'un paysage, qualité d'un site) qui constituent le cadre de vie d'un individu.

Notre expérience directe basée sur des observations quotidiennes, la lecture de la presse, la vision des journaux ou reportages télévisés, le recours à des ouvrages plus spécialisés nous forcent à constater un grand nombre de problèmes très concrets que l'on s'accorde à nommer « problèmes environnementaux ».

Ces problèmes sont des dysfonctionnements résultant d'une activité déséquilibrée entre, d'une part nos activités humaines et nos réalisations techniques et, d'autre part, le potentiel des ressources et de l'espace que fournit le milieu naturel.

Ces dysfonctionnements entraînent une baisse en qualité et en quantité de notre environnement. Dans les deux cas, les effets négatifs perturbent le fonctionnement écologique des écosystèmes naturels et affectent la santé et le bien-être des populations humaines.

L'avancée récente des connaissances scientifiques nous a fait prendre conscience du caractère limité des ressources planétaires, nous obligeant à remettre en cause certains automatismes, à réfléchir aux conditions de vie des générations à venir.

En outre, la société doit prendre en charge les coûts économiques et sociaux pour la dépollution et la remise en état des écosystèmes, les soins médicaux nécessaires...et **l'éducation à l'environnement**.

Aujourd'hui, les jeunes et les moins jeunes ont une méconnaissance totale du milieu qui les entoure (naturel et artificiel), il est donc nécessaire de les sensibiliser à cet environnement, non seulement aux problèmes mais surtout à sa connaissance. Vous pourrez le vérifier par la suite, mais les objectifs du CDMM et de son Accueil de Loisirs sont bien de permettre à des enfants venus d'horizons différents, de découvrir l'environnement marin. Les finalités du CDMM sont déclinées dans le projet éducatif du centre.

1.3. Le CDMM, association d'Education à l'environnement.

Le CDMM n'est pas seulement un Accueil de Loisirs, c'est une véritable association d'éducation à l'environnement dont les activités sont multiples et variées.

Il convient donc de présenter la structure afin d'articuler ses actions avec celles de l'Accueil de Loisirs.

1.3.1. Un projet.

Fondée en 1991, l'Association a pour objet de :

- faciliter et de développer toutes les activités d'enseignement, d'études, de recherche et d'approche du monde marin et de l'environnement en général. (Terre-Mer-Air)
- faire découvrir toutes les activités liées au domaine de la vie sur Terre sous toutes ses formes.
- sensibiliser tout public aux grands problèmes et défis environnementaux par tous les moyens.
- l'initiation, la formation, la sensibilisation, la vulgarisation et la pratique des activités culturelles, physiques, et sportives liées à la découverte de notre Terre.
- proposer des actions pour agir en faveur de la protection de l'environnement.

« Découvrir, comprendre, aimer, pour agir »

La vocation du Centre et son activité principale sont la pratique de l'éducation à l'environnement. Les objectifs pédagogiques sont la découverte, l'acquisition de connaissances et les actions de préservation. C'est aussi permettre à l'individu de prendre conscience de ses liens, de son intégration, de son implication directe avec le milieu naturel, de choisir d'être lui-même acteur de certaines décisions.

Une des spécificités du Centre est de faire découvrir l'environnement à travers une activité sportive, nautique comme la voile, le kayak de mer, la randonnée palmée, mais aussi la randonnée en milieu naturel.

MISSIONS du CDMM

LOISIRS – Activités de loisirs pour tous

EDUCATION - Éducation des publics

EXPERTISE – Accompagnement et Formation

1.3.2. Les Domaines de Compétences du CDMM

-la sensibilisation du jeune public à la protection de l'environnement et du cadre de vie (animations dans les établissements scolaires, stages durant les vacances scolaires, Club Nature...)

-l'organisation de manifestations destinées au public jeune et adulte (Assises Jeunes et Méditerranée, journées de l'environnement, cycle de conférences...)

-la conception et la réalisation de supports d'informations (livrets pédagogiques, CD-ROM, expositions...)

-la sensibilisation du public adulte par des stages sur différents thèmes (biodiversité, plancton, accidents en mer et en plongée...)

-le conseil, l'expertise, la recherche (aide à la décision, prospective globale ; impact des activités humaines sur le Patrimoine naturel et culturel ; observation, analyse, diagnostic du Milieu Aquatique)

1.3.3. Nos Partenaires



1.3.4. L'Adhésion à des Réseaux

Réseau mer de la Région PACA – AMCRE
 Union Française des Océanographes
 Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1.3.5. La présence du Centre dans les Commissions, Rencontres

Charte de l'environnement de la Ville de Nice, action 31 (Etude de la mise en place d'un Centre de la mer ouvert au grand public), action 34 (Découverte de la Méditerranée à travers les activités nautiques) et action 99 (Organisation d'actions pédagogiques à destination des scolaires sur les problèmes environnementaux : Assises Jeunes et Méditerranée)

Maison de l'environnement à Nice
 Conseil consultatif du port de Nice
 Côte d'Azur (CUNCA)
 Charte de l'environnement de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur (CUNCA)
 Charte de l'environnement du Port de Nice
 Contrat de baie d'Antibes-Cap d'Ail
 Conseil de développement de la CUNCA

1.3.6. Les Labels et Prix

Le label Merci dit la planète du Ministère de l'environnement
Obtenu en 2001

Le label BIO +
Obtenu en 2001

Ce label certifie que le CDMM développe une réelle démarche naturaliste, en termes de sensibilisation, initiation ou perfectionnement à la randonnée palmée et à la plongée sous-marine.

1.3.7. Nos Agréments

Association agréée protection de l'environnement pour le département des Alpes- Maritimes

Association agréée pour l'exercice d'activités complémentaires de l'Enseignement Public

Association agréée Jeunesse et Education populaire

Association déclarée Centre de loisirs auprès de la Jeunesse et des sports

Association déclarée Centre de formation auprès de la DREFTP

1.3.8. Une équipe

Céline BROSSARD - Directrice

- DEA d'océanographie et Diplôme de Spécialisation en hydrogéologie
- Diplôme des sciences et techniques en management
- BAFA

Delphine LAMBERT - Directrice adjointe du CDMM - Directrice de l'ACM - Chargée des activités scolaires

- Maîtrise de biologie des populations et des Ecosystèmes marins, mention Environnement
- BEATEP Sciences et Techniques en Environnement + UCC Direction ACM (équivalence BPJEPS LTP)
- Initiatrice Fédérale de Biologie Subaquatique (IFBS)

Amaury FAVEREAU - Animateur environnement

- BP JEPS EEDD
- UCC de direction
- Master en Biologie, Ecologie, Environnement - Gestion des Habitats et des bassins versants
- BSB

Charlotte BARON - Animatrice environnement

- BAFA / BAFD
- Master Sciences de l'Océan, de l'Atmosphère et du climat
- BSB

Marine CLOZZA - Chargée de mission Réseau Environnement Méditerranée et Bibliomer

- Master Océanographie environnement marin

Alexia HERMAN- Secrétariat - communication commercial

- Diplôme d'état Auxiliaire Puériculture

Nicolas BOISSALLIER – Animateur environnement

- BTS GPN

Audrey MAZZA – Animatrice environnement

- Master Dynamique et conservation de la biodiversité
- PSC1

Tom BISCERE – Chargée de mission environnement marin

- Doctorat en Sciences pour l'environnement

Ninon SCOTTO DI UCCIO - Chargée de communication

- Master en communication (contrat de professionnalisation)

Vacataires saison estivale 2022 :

Marine ASSAILLY

Alban MASSOT

Ambre LESIOUR

Ambre KARSENTY

L'équipe du CDMM est pluridisciplinaire, chacun offrant des compétences particulières.

Les activités d'Éducation à l'environnement

Afin de pouvoir répondre à ses objectifs, le CDMM diversifie ses actions auprès des différents publics.

1.3.9. Le public jeune

L'Accueil de loisirs est une partie importante de l'activité du CDMM, mais le centre touche les jeunes par d'autres biais.

❖ **Les interventions dans le cadre scolaire**

À la journée ou à la demi-journée, en classe ou sur la base de l'Aigle nautique, les élèves découvrent le monde marin et sont sensibilisés à sa protection. Différents dispositifs sont proposés par la ville de Nice (A l'école du développement durable, tri des déchets, prévention des déchets, médites, Calypso etc.). Le programme des interventions est à discuter avec l'équipe pédagogique. Ces interventions peuvent se faire de la maternelle au lycée.

❖ **Les interventions dans les cadres périscolaires et spécialisés.**

De nombreuses structures désirent ouvrir les jeunes à l'environnement, leur faire découvrir le monde marin. Ainsi régulièrement, le CDMM est amené à intervenir dans différents établissements, dans le cadre de projets ou d'interventions ponctuelles (Centres de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier, crèches, bibliothèques, manifestations...).

Le CDMM, défendant des valeurs humanistes, manifeste son envie de n'exclure personne de l'éducation au développement durable et à l'environnement marin, ainsi il propose ses services aux enfants malades, handicapés... (Hôpitaux, Établissements spécialisés...).

1.3.10. Les activités tous publics

❖ **Formation environnement pour les adultes**

Le CDMM propose des cycles de formation en environnement marin et sur le développement durable pour des stagiaires en BP JEPS Activités Physiques pour Tous. Le CDMM dispense également d'ateliers sur les métiers du Développement Durable à des demandeurs d'emploi.

❖ **Des stages spécifiques ouverts à tous**

Des journées sont organisées pour des groupes tels que les Comités d'entreprises. L'approche environnementale se fait par le biais d'activités nautiques (randonnée palmée, plongée sous-marine, kayak) et d'initiations à la biologie sous-marine.

❖ **Les membres**

Être membre c'est partager et échanger ses connaissances sur la mer et le littoral. Vous pouvez profiter : de sorties natures, de conférences.

Être membre c'est aussi la possibilité de donner de son temps pour aider les salariés à assurer des animations grand public sur des manifestations ponctuelles, comme les journées de l'environnement ou la fête du port.

❖ **Les stands et manifestations grand public**

Tout au long de l'année le CDMM est présent lors de manifestations comme la fête de la science, l'école au port, la fête du port de Nice... Il est aussi présent sur les plages pendant les mois de juillet et août dans le cadre de l'opération Bibliomer. Enfin des ateliers et des sorties en randonnée palmée sont proposés par le CDMM sur la plage de la Pointe de l'Aiguille au niveau du parc départemental.

1.3.11. Un projet méditerranéen

❖ « Les Assises Jeunes et Méditerranée »

Des délégations des pays méditerranéens se rencontrent chaque année afin d'échanger leurs observations, expériences et pratiques de protection de cette mer qui nous unit.

1.3.12. Et régional

❖ Campagne « Ecogestes Méditerranée »

Le CDMM fait partie des 20 structures d'éducation à l'environnement qui mettent en commun leurs compétences et leurs moyens pour intervenir sur 40 communes du littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette mission a pour objectif d'expliquer, de promouvoir et de diffuser, auprès des usagers de la mer, les gestes pratiques, pour préserver la Méditerranée.

1.4. Le CDMM, une entité au sein du port et de la Base Nautique de Nice.

Afin de mieux comprendre le CDMM et son action auprès des jeunes, une analyse du territoire et de ses enjeux s'impose.

L'Aigle nautique est officiellement créée le 30 mai 1986 et regroupant un certain nombre d'associations sur un même lieu au niveau du port de la Tour Rouge. Située entre le Club Nautique et la caserne des pompiers plongeurs de la Tour Rouge, elle a un accès direct à la mer. Se développe alors des activités nautiques comme la plongée sous-marine, la voile, le kayak, l'apnée et l'environnement marin.

Depuis l'été 2006 la base de l'Aigle Nautique dispose de locaux tout neuf avec de nouveaux vestiaires spécialement différenciés entre Hommes et Dames et pour les enfants entre filles et garçons.

L'accès aux embarcations se fait via des pontons flottants pour une meilleure sécurité.

1.5. Le CDMM et la convention territoriale globale de la Ville de Nice.

Le CDMM ouvre son Accueil de Loisirs, dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) de la Ville de Nice. Le projet pédagogique est donc en lien avec la politique jeunesse de la municipalité, qu'il convient de rappeler.

Signé entre la Ville de Nice et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, le Contrat Enfance Jeunesse permet la mise en œuvre d'une politique globale de loisirs éducatifs et de gestion du temps libre en faveur des jeunes âgés de 6 à 17 ans pour une durée de quatre années. Ce contrat vise à intervenir en cohérence et en complémentarité des autres dispositifs (Animations Educatives Périscolaires, Contrat de Ville....)

L'ambition de celui-ci est de faciliter la création de nouvelles formes d'accueil ou l'amélioration des structures existantes afin de favoriser l'accès aux loisirs pour tous les jeunes niçois notamment par la mise en place d'une participation financière dégressive en fonction des revenus des familles.

La ville de Nice, dans la mise en œuvre de sa politique jeunesse, propose des animations à destination des publics enfants et jeunes de la Commune.

Par convention, la Ville confie aux associations partenaires en complémentarité de ses actions l'organisation et la création d'activités et d'accueils complémentaires moyennant le versement d'une aide sous forme de subventions et éventuellement d'aides indirectes aux opérateurs dont les actions présentent un intérêt communal.

Source: Contrat enfance jeunesse Ville de Nice 2006-2009

Le CDMM a signé une convention d'objectifs, dans le cadre de ce contrat Enfance Jeunesse, ce qui permet au centre d'ouvrir son activité d'éducation à l'environnement au public niçois et de véhiculer son message de protection de la planète.

1.6. Et les jeunes dans tout cela !

1.6.1. Constat

Le CDMM a la volonté de faire découvrir la mer et de sensibiliser le public aux grands problèmes de l'environnement. Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, le CDMM reçoit des jeunes de 8 à 16 ans. Le projet pédagogique du centre doit être en corrélation avec les besoins et les envies des jeunes qui le fréquentent.

L'équipe pédagogique a donc réfléchi à ces points afin d'élaborer son projet.

L'enfant de 8-12 ans a besoin de se découvrir, lui et son environnement notamment par une phase de jeu. La découverte mer et montagne répond parfaitement à ses besoins, notamment par le biais d'activités sensorielles, manuelles ludiques, physique etc.

Les adolescents ont des besoins différents : ils recherchent une certaine forme d'indépendance et d'autonomie, ils sont dans une phase de conflit permanent mais ont tout de même besoin de limites.

Les activités de centres de loisirs « classiques » ne sont plus adaptées à ce public, c'est encore plus vrai dans l'évolution de la société actuelle. En effet, l'adolescence ne correspond pas à un âge précis mais résulte d'un processus propre à un groupe social.

Les animations proposées doivent laisser des possibilités d'initiatives, de choix et de refus. De plus, les activités de plein air et sportives doivent prédominer, notamment l'organisation de séjours sport- environnement.

Les deux publics sont donc distincts. Proposer le même type d'activités aux enfants et aux adolescents ne conduira pas forcément à l'échec mais engendrera des difficultés avec les adolescents du fait de l'inadéquation des activités proposées.

L'équipe du CDMM s'engage donc à proposer des activités correspondant réellement aux besoins des jeunes.

1.6.2. Caractéristiques des jeunes accueillis.

La convention territoriale globale a pour objectif de diversifier l'offre éducative en direction des jeunes niçois (voir détails par ailleurs).

A la lecture des bilans effectués chaque année, l'analyse suivante est faite :

Le CDMM a tendance à accueillir de plus en plus les enfants du territoire du port (45 % en 2005 contre 35 % en 2003)

Le CDMM accueille moins d'adolescents et plus d'enfants (tendance générale)

La mixité sociale est de rigueur.

Pour l'année 2021 sur 268 enfants accueillis

- 93 étaient du secteur 06300 (Nice Est) 35%
- 45 étaient du secteur 06200 (Nice ouest) 17%
- 38 étaient du secteur 06100 (Nice Nord) 14%
- 74 étaient du secteur 06000 (Nice ville) 27%
- 18 étaient non résidents niçois 7%

1.7. Conclusion

Le CDMM, à travers ses activités de loisirs, répond bien à une urgence environnementale, mais aussi à une réalité sociale et locale.

Ainsi, le projet pédagogique qui suit a été construit en fonction de ces trois priorités.

... pour un projet.

1.8. Préambule

Le projet pédagogique du CDMM résulte des choix éducatifs de l'équipe, en réponse aux besoins de l'environnement et du public.

A ce propos, dans le corps du projet les enfants et les adolescents sont différenciés et le terme jeune est utilisé pour regrouper les deux publics.

1.9. Les objectifs pédagogiques

❖ Permettre à l'enfant et à l'adolescent de découvrir et connaître la nature et les grandes problématiques environnementales.

Les objectifs pédagogiques sont en lien étroit avec ceux de l'association. La découverte mer et montagne et des problématiques environnementales associées prennent donc une part primordiale dans les activités proposées aux enfants et aux adolescents.

❖ Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir un comportement éco-citoyen

L'éco-citoyenneté est une notion développée par les différents acteurs de l'éducation à l'environnement qui se définit par le fait de prendre conscience que chaque acte humain peut avoir un impact sur l'environnement et la planète. La notion d'engagement est importante afin que les jeunes puissent s'inscrire dans une continuité pédagogique et un respect humble environnemental.

C'est un comportement, une disposition des individus favorables à l'environnement.
Il s'agit de prendre conscience que les individus ont parfaitement les moyens d'assurer un développement soutenable ou durable. C'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

L'équipe pédagogique du centre adhère à cette notion, il s'agit non seulement de l'inculquer aux enfants et aux jeunes, mais aussi de l'appliquer au quotidien dans le fonctionnement même du centre.

❖ Susciter chez les jeunes l'envie d'aimer la nature et de la protéger

Le CDMM propose une approche pédagogique de terrain afin que les jeunes puissent découvrir le milieu naturel. Grâce à des randonnées palmées les jeunes peuvent s'immerger dans un milieu d'une manière peut être inconnue pour eux. Cette découverte tente d'aborder la notion d'environnement par une démarche scientifique, d'identification et de reconnaissance. Cette approche tend à développer chez les jeunes un certain émerveillement et une sensibilité pour ce milieu si particulier. L'équipe essaie de varier les approches du milieu marin en diversifiant ses activités afin de faire aimer la mer aux jeunes par d'autres activités nautique comme le kayak ou la voile.

❖ Participer au développement social, affectif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent

L'accueil de mineurs en collectivité nécessite la connaissance et la prise en compte d'un certain nombre de concepts sur le développement physique, intellectuel, social et affectif des enfants et des jeunes adultes.

Dans son projet et sa mise en œuvre, l'équipe d'animation est donc très attentive à l'adéquation de ses activités avec les besoins et les intérêts des enfants et des adolescents. De plus, l'équipe d'animation du CDMM met en place un cadre pédagogique afin d'assurer la sécurité physique et morale des jeunes.



Favoriser l'accès de l'enfant et de l'adolescent à la citoyenneté, la laïcité, en développant sa responsabilité.

En tant que citoyens en devenir, l'enfant et l'adolescent ne sont pas *encore totalement responsables de leurs actes*. mais sont en capacité de l'exprimer librement sur ces idées en respect des uns et des autres, notamment en termes de laïcité où chacun est libre de pratiquer une religion. En axant son discours d'acteur de l'Education populaire principalement sur la responsabilisation de chacun, le CDMM permet aux jeunes de prendre conscience des droits et des devoirs du citoyen. Notamment par le biais de la notion d'interdiction qui doit être un acte uniquement en accord des règles législatives et peut être complété par des choix pédagogiques ayant pour objectif de favoriser la mise en place d'un cadre propre à chaque groupe, afin de tendre vers l'autonomie et la responsabilisation de chacun.

1.10. La démarche pédagogique

- ❖ Permettre à l'enfant et à l'adolescent (au jeune) de découvrir et connaître la nature et les grandes problématiques environnementales.

Quoi ?	Comment ?	Critères d'évaluation
Apporter à l'enfant et à l'adolescent les connaissances environnementales permettant de faire comprendre les grandes problématiques liées à l'environnement.	L'animateur choisit un sujet qu'il veut traiter avec les enfants tout au long du stage. Le projet doit répondre à des objectifs de connaissance, de compétences et de comportements.	Évaluer les connaissances (jeux, discussions...) Identifier les connaissances que les enfants doivent intégrer. Adapter et utiliser des supports différents selon le thème abordé
Permettre à l'enfant et à l'adolescent de découvrir la faune et la flore, terrestre, littorale et aquatique.	Mettre l'enfant en contact direct avec l'environnement.	Lien entre l'activité et le sujet choisi Adaptation et progression de l'enfant Choix du lieu Adéquation du matériel Participation des enfants et des adolescents
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'accéder aux savoirs de différentes manières	Mettre en place des animations ludiques, interactives, manuelles, scientifiques et artistiques	Activité en lien avec le thème choisi Pertinence du support d'animation Adaptation à l'âge des enfants Participation des enfants Implication des jeunes dans le projet Ressenti des enfants Ressenti de l'animateur
Mettre à disposition de l'enfant et de l'adolescent , les outils pédagogiques, lui permettant d'apprendre par lui-même	Créer dans le centre des espaces que l'enfant peut s'approprier facilement (lecture, jeux, multimédia, armoire pédagogique)	Cohabitation enfants / ados dans le centre



Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir un comportement éco-citoyen

Quoi ?	Comment ?	Critères d'évaluation
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir des gestes, permettant de modifier son comportement	Mettre en place le tri –sélectif dans le centre En activité nautique et sortie nature, minimiser l'impact sur l'environnement. Utilisation de produits recyclés ou/avec un label écologique Utiliser les transports quand cela est indispensable et préférer les transports en commun. Ne pas gaspiller les ressources (eau et électricité) Modifier sa façon de consommer.	L'enfant a-t-il modifié son comportement ou est-ce qu'il attend la remarque de l'adulte ? Est –ce que l'enfant et l'adulte appliquent ces changements de comportements à l'extérieur du centre ? Est –ce que l'enfant prend confiance en lui au fur et mesure de son discours ?
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir les connaissances, permettant de modifier son comportement.	Ne pas limiter l'action du CDMM à un discours mais faire comprendre les enjeux de l'éco-citoyenneté dans le cadre de projets d'activités.	Va-t-il à la rencontre des personnes ?
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir les connaissances et la sensibilité permettant la tenue d'un discours cohérent et argumenté face à un public.	Par la réalisation d'actions concrètes telle que la distribution de plaquettes réalisée par les jeunes et sa distribution par exemple.	



Susciter chez l'enfant et l'adolescent l'envie d'aimer la mer

Quoi ?	Comment ?	Critères d'évaluation
Permettre à l'enfant et à l'adolescent de découvrir la faune et la flore sous-marines, littorales et aquatiques.	Mettre l'enfant en contact direct avec l'environnement marin.	Lien entre l'activité nautique et le sujet choisi Adaptation et progression de l'enfant et de l'adolescent Gestion du matériel Acquisition de connaissances
Mettre l'enfant et l'adolescent en contact avec l'environnement marin le plus souvent possible.	Diversifier les approches de l'environnement (kayak, PMT, voile, ...).	Lien entre l'activité et le sujet choisi Adaptation et progression de l'enfant Groupe homogène Adéquation du matériel Acquisition de connaissances
	Rencontre avec des acteurs de la mer et de l'éducation à l'environnement. Visite de lieux et sites remarquables	Lien entre la rencontre et le sujet choisi Acquisition de connaissances Participation des enfants et des adolescents



Participer au développement social, affectif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent.

Quoi ?	Comment ?	Critères d'évaluation
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'apprendre à vivre en collectivité	Définir des règles collectives et les afficher	Discours cohérent de l'équipe d'animation Compréhension et acceptation des règles par les enfants Application des règles
	Doivent se découvrir et se connaître les uns les autres.	En fin de stage, les enfants connaissent-ils le nom de chacun des membres du groupe
	Participer à des activités de coopération	Esprit de groupe ou de compétition ? Groupe attentiste ou participatif
	Participer aux tâches collectives du centre (l'animateur fait partie du groupe)	Initiative du groupe ou groupe en attente ?
Respecter les étapes du développement et du rythme de l'enfant et de l'adolescent	Mettre en place des activités adaptées à l'âge du public Multiplier les activités sous forme d'ateliers Savoir observer le groupe et le comportement de chacun. Ménager les temps de pause Retour au calme Rythme adapté Faire très attention lors de l'activité nautique.	Enfant fatigué et/ou énervé en partant ou le matin (notamment en séjour) ? Est-ce que les jeunes se plaignent ?
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'être valorisé	Prendre en compte les désirs de chacun Laisser un temps de parole à chacun, un rôle pour chacun dans chaque activité Etre à l'écoute du groupe et des enfants	Est-ce que certains enfants sont exclus du groupe ? Est-ce que l'animateur a pu répondre aux envies des enfants ? Est ce que les enfants arrivent à s'exprimer librement ?
Permettre à l'enfant et à l'adolescent d'être acteur de sa journée	Moments de discussion - Temps de parole - Boîte à idée - Projets d'activités semi-dirigés Bilan de la journée et des stages avec les enfants.	Démocratie ou décision de « meneur du groupe » ? Est-ce que tous les enfants ont pu prendre la parole



Favoriser l'accès de l'enfant, de l'adolescent à la citoyenneté, la laïcité, en développant sa responsabilité.

Quoi ?	Comment ?	Critères d'évaluation
Rendre l'enfant et l'adolescent responsable du matériel	Nommer un responsable du matériel lors d'une activité nautique Les enfants doivent participer au rangement des salles d'activités Rendre le matériel accessible aux enfants	L'enfant prend-il le rangement comme un devoir ou une punition ?
Rendre l'enfant et l'adolescent responsable de ses actes, de ses paroles, de ses faits et de ses gestes.	Règles de vie fixées par le groupe (droits, devoir, conséquences) Lutter contre toutes formes de discriminations (raciales, physiques...)	Discours cohérent de l'équipe d'animation Compréhension et acceptation des règles Est-ce que les enfants s'acceptent les uns et les autres ?
Rendre l'enfant et l'adolescent autonome	Créer dans le centre des espaces que l'enfant peut s'approprier facilement (lecture, jeux, multimédia) Projets d'activités semi-dirigés	L'enfant cherche-t-il le matériel ? L'enfant prend-il des initiatives ? L'animateur a-t-il été à l'écoute des envies des enfants ?

1.11. Les activités proposées par le centre.

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs plusieurs types d'activités sont proposés aux jeunes. Elles répondent toutes aux objectifs éducatifs du CDMM et sont construites à partir du projet pédagogique de l'équipe. Trois cadres d'activités sont proposés : les stages, les séjours et le club nature.

1.11.1. Les stages.

Les stages sont ouverts à deux tranches d'âge (8-12 ans et 13-16 ans). Les jeunes doivent s'inscrire préalablement pendant les semaines d'inscriptions.

1.11.1.1. ... pour une sensibilisation à l'environnement.

Les stages sont organisés durant les vacances scolaires. Ils durent 5 jours et se déroulent dans les locaux du CDMM. Les jeunes vont pouvoir participer à une semaine complète d'activités en lien avec l'environnement (marin principalement).

Ils abordent un thème spécifique et différent chaque semaine. Conformément aux méthodes du CDMM, ils participent à des activités scientifiques, ludiques, artistiques... mais aussi nautiques. Chaque thème donne lieu à l'élaboration d'un projet d'animation.

Ainsi les sorties voiles, kayaks et randonnées palmées seront proposées en lien avec le thème de la semaine.

En fonction des activités nautiques et de l'âge des jeunes, des groupes sont constitués (14 enfants maximum) sous la responsabilité de deux animateurs, qui proposeront des activités d'éducation à l'environnement.

1.11.1.2. ... pour une protection de l'environnement.

L'équipe pédagogique a décidé d'orienter un de ses objectifs pédagogiques vers la réalisation d'actions concrètes de protection de l'environnement.

En effet, l'équipe pense que la plupart des jeunes (souvent habitués aux stages d'été), sont en mesure de tenir un discours cohérent. Celui-ci repose sur une approche sensible et des connaissances scientifiques de l'environnement marin.

Ces actions permettent par ailleurs à l'équipe d'évaluer les connaissances des jeunes acquises au cours de la semaine de stages voire des précédentes années.

Ce qui est aussi intéressant pour le jeune, c'est de confronter son avis, ses idées avec celles des autres (jeunes et adultes) et de prendre confiance en lui.

Ainsi, les actions peuvent prendre différentes formes : distribution de plaquettes au grand public, sur la plage, les bateaux... ou encore la réalisation de clip vidéo.

Ces actions figureront dans le projet d'activité des animateurs et les parents seront au préalable prévenus de ces actions ponctuelles.

1.11.2. Les séjours de vacances.

Ils sont aussi organisés pendant les vacances scolaires et dans le cadre Jeunesse et Sports de l'Accueil Collectif des Mineurs avec hébergement.

Les séjours de vacances durent au moins 5 jours et 4 nuits. Ils ont lieu dans des structures agréées, dans des campings ou ils peuvent prendre la forme de camps itinérants.

Ces séjours découlent d'une demande des jeunes principalement des adolescents à vivre d'autres expériences que celles proposées à Nice même. L'équipe d'animation a donc décidé de diversifier ses objectifs relatifs à l'environnement (découverte de la biodiversité montagnarde, ornithologique, découverte par des activités sportives de vive eau le fonctionnement de la rivière : de sa source à la mer...).

Mais aussi, selon le budget alloué à certains séjours, l'équipe d'animation ajoute une nouvelle dynamique de vie (consommation réfléchie et raisonnée, découverte des produits locaux, etc.) pour une consommation « durable ».

Le séjour est aussi un moment privilégié dans la vie du jeune. A partir des rencontres et des différentes expériences vécues, il va pouvoir apprendre sur les autres et sur lui-même afin de se construire, notamment en s'ouvrant sur le monde extérieur.

Les séjours ont aussi vocation à rendre le jeune autonome, l'encourager à prendre des initiatives et participer aux tâches collectives dans l'intérêt du groupe.

Les séjours sont ouverts aux jeunes de 8 à 16 ans, qui doivent s'inscrire préalablement pendant les semaines d'inscriptions.

L'équipe d'animation est encouragée à intégrer des activités nautiques ou sportives (spéléologie, kayak de rivière par exemple) dans ses projets d'activités.

En fonction des activités nautiques et de l'âge des jeunes, des groupes sont constitués (12 enfants maximums) sous la responsabilité d'un ou deux animateurs référents, qui proposent des activités d'éducation à l'environnement. Le directeur part avec le groupe pour permettre aux jeunes et aux animateurs d'avoir un repère mais aussi de pouvoir gérer la logistique.

1.11.3. Le Club Nature

Il est proposé tous les mercredis (hors vacances scolaires) aux enfants de 7 à 11 ans.

Le club accueille un groupe unique de 20 enfants maximum.

Le Club Nature fonctionne à la journée, suite au changement des rythmes scolaires. Les enfants sont accueillis, au CDMM, de 8h30 à 17h30.

Les enfants s'inscrivent pour une année scolaire et découvrent tout au long de l'année des sujets autour de l'environnement et du patrimoine niçois.

Quelques exemples de sujets : Découverte du milieu rocheux en randonnée palmée, jeu de piste dans le vieux Nice, sensibilisation à la protection des abeilles, découverte de la biodiversité de l'arrière-pays, jardinage, refuge LPO...

1.12. Les moyens

Le CDMM met à disposition des jeunes et de l'équipe d'animation un certain nombre de moyens afin de pouvoir répondre aux objectifs de la structure.

1.12.1. Des locaux spacieux

Les activités peuvent avoir lieu dans les locaux du CDMM sur la Base Nautique de Nice.

La Base Nautique dispose de deux grandes salles d'animation équipées, la base étant bien sûr dotée de sanitaires et de vestiaires destinés aux jeunes.

Les locaux sont déclarés pour accueillir 40 jeunes maximum dans la salle Baie des anges et 25 dans la Salle Cap de Nice.

1.12.2. Un matériel pédagogique

L'objectif ici n'est pas d'établir un listing complet du matériel du Centre, mais de montrer qu'il dispose d'un équipement riche et varié :

- une bibliothèque Adulte et Enfant dédiée au monde marin
- une photothèque faune flore sous-marines
- du matériel Randonnée Palmée (Combinaisons, Kit PMT)
- du matériel scientifique (microscope, filet à plancton...)
- des mallettes pédagogiques
- du petit équipement (fongible....)
- du matériel multimédia (ordinateurs, appareils photos, vidéoprojecteur)

1.12.3. Un budget maîtrisé

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, le centre dispose de moyens financiers divers :

- La participation des familles
- La Convention Territoriale Globale (la ville de Nice)
- Caisse d'Allocations familiales (P.S.O)
- Le Département des Alpes-Maritimes
- Un autofinancement CDMM

1.12.4. Une équipe pédagogique

En fonction des activités prévues, l'ensemble ou une partie de l'équipe d'animation est réquisitionnée pour mettre en place les activités de découverte mer et montagne.

L'équipe permanente du CDMM peut être complétée par des animateurs recrutés ponctuellement.

Les animateurs sont placés sous la responsabilité du directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs, lui-même placé sous la responsabilité de la directrice du CDMM.

1.13. Le fonctionnement du centre

Outre les objectifs éducatifs, le projet pédagogique a pour but de fixer le fonctionnement du centre.

1.13.1. Les inscriptions

L'inscription des enfants et des jeunes aux stages ou séjours de vacances se fait à la semaine, soit sur 5 jours. Pour les mercredis l'inscription est faite pour l'année suivant le calendrier scolaire : de septembre à juin. Il n'y a pas d'inscription à la journée pour les mercredis et les vacances.

Tous les jeunes accueillis les mercredis ou pendant les vacances doivent être préalablement inscrits selon la procédure ci-dessous :

L'équipe du CDMM fixe des journées d'inscriptions et les horaires, qui sont communiqués aux parents par le biais de plaquettes d'information, du site internet et de la page Facebook du CDMM.

Par soucis d'équité et d'organisation, les inscriptions des enfants sont validées lorsque les dossiers sont complets, **les réservations se font uniquement** en ligne.

Le dossier d'inscription comprend :

- dossier d'inscription dûment complété et signé
- fiche d'informations médicales
- une carte Nice + ou une attestation du dossier unique d'inscription (DUI)
- test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques
- une photo d'identité
- certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile, de la randonnée palmée et du kayak
- une autorisation de publication d'image

La secrétaire, et ou le directeur du centre de loisirs, vérifie que le dossier est complet et peut donc rendre l'inscription effective en inscrivant l'enfant sur le registre d'inscription. Les parents attestent qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur.

1.13.2. L'accueil

L'accueil a lieu le matin entre 8h et 9h en été, et 8h30 et 9h le reste du temps. En fonction d'un planning établi avant la période d'activité, deux animateurs sont chargés de ce dernier (suivant l'effectif d'autres animateurs peuvent être appelés en renfort).

Le but de cet accueil est de vérifier la présence des enfants, de permettre aux jeunes d'arriver et de s'installer à leur rythme, mais aussi de pouvoir discuter avec les parents en cas de besoin.

Un animateur accueille l'enfant dans le centre et le pointe sur la fiche de présence, il doit aussi créer un lien avec la famille.

L'autre animateur doit être disponible et à l'écoute de chaque jeune afin de permettre un accueil individualisé.

L'animateur ne propose pas forcément une activité, mais doit permettre à chaque jeune de se retrouver dans la salle en vérifiant le bon comportement de tous.

Sachant que les adolescents ont tendance à s'appropriier l'espace au détriment des plus jeunes, l'animateur doit s'assurer que tous les jeunes disposent bien d'une place, et puissent trouver ce dont ils ont besoin, envie (jeux, livres, feuilles et crayons...).

Nous avons aussi la possibilité de séparer l'accueil en deux, d'un côté les adolescents et de l'autre les enfants.

1.13.3. Le repas

Le repas du midi est très important pour tout le monde, permettant aux jeunes et aux adultes de se restaurer mais aussi d'effectuer une réelle coupure dans la journée.

La pause du midi dure de 12h00 à 13h30 environ.

Le CDMM ne fournit pas le repas aux jeunes, cependant un réfrigérateur est à la disposition des jeunes afin de respecter les normes d'hygiène en vigueur.

Le repas se déroule généralement au Parc Vigier (situé en face de la base). En cas de mauvais temps, il peut s'effectuer dans les salles de la base.

Le temps du repas ne doit pas se faire en deux minutes : il doit permettre au jeune d'effectuer une réelle pause dans sa journée et lui laisser prendre le temps de digérer son repas. Le repas est un temps calme de 30 minutes minimum. A ce sujet, il est demandé aux parents de fournir un repas équilibré en adéquation avec l'activité nautique que va réaliser l'enfant dans la journée. Nous leur rappelons également l'importance du petit déjeuner surtout si l'activité nautique a lieu le matin.

Le repas est aussi un moment d'échange entre les différents groupes, entre les jeunes et avec les animateurs.

Suite au repas, un temps libre est proposé aux jeunes sous la surveillance de l'équipe d'animation, les animateurs peuvent aussi proposer des jeux, des discussions continuer à « donner la vie ».

1.13.4. Le goûter

Après l'activité de l'après-midi, un goûter est proposé aux jeunes entre 16h et 16h30.

Ce moment convivial est important dans la journée du jeune et pour son développement. Non seulement, il lui permet de se restaurer, de reprendre des forces mais aussi d'effectuer une coupure dans sa journée.

De plus, dans la vie du groupe ce temps est important, il permet à l'enfant de s'exprimer sur sa journée, sa semaine, sa place dans le groupe...

Pendant le goûter, l'enfant peut ainsi manifester ses envies que l'équipe d'animation pourra prendre en compte par la suite.

C'est aussi un moment que les animateurs peuvent mettre à profit pour organiser un jeu ou une activité favorisant l'expression des jeunes et donnant l'occasion de faire le bilan de la journée.

En cas de conflit dans le groupe, le goûter peut permettre à l'animateur de réguler les désaccords entre chacun.

Le goûter est l'occasion de permettre à l'enfant d'être plus autonome en participant au service. Ainsi un roulant est effectué de façon à ce que chaque jour des enfants s'occupent du service et d'autres du rangement et du nettoyage des tables.

Enfin, le goûter doit être pris **ensemble** et non chacun de son côté. C'est pour cela que nous leur demandons de respecter un temps de service et qu'ils ont le droit de commencer à manger que quand tout le monde est servi.

1.13.5. Les activités

Pour les ateliers environnement et les séjours, les jeunes s'inscrivent à la semaine pour un thème particulier.

Des groupes sont créés en fonction des activités nautiques et de l'âge des enfants.

Le plus souvent, deux animateurs sont responsables d'un même groupe toute la semaine.

Le programme d'activité est établi par les animateurs et reste à la disposition des parents, il peut évoluer à partir des envies des jeunes, du comportement du groupe...

Les activités proposées doivent être variées, répondant aux objectifs de la structure ainsi qu'aux besoins des jeunes.

Quoi qu'il en soit, chaque stage propose un contenu environnemental, scientifique et ludique en lien avec l'activité nautique proposée.

Ces activités ont lieu dans les locaux du CDMM sur la Base Nautique. Des sorties en lien avec le thème peuvent être proposées.

Le matin, les activités s'étalent de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h00.

1.13.6. Les activités nautiques

Les activités nautiques proposées par le CDMM sont la Randonnée Palmée, le Kayak et la voile (Optimist et Catamaran).

Comme prévu dans les objectifs éducatifs, elles permettent le lien avec l'activité environnement.

Elles sont proposées par le CDMM et encadrées par des Brevets d'état de structures appartenant à la Base Nautique ou extérieurs.

La randonnée palmée est encadrée par la Plongée Aigle Nautique (PAN), le kayak-en interne au CDMM ou via azur Kayak Mer-et la voile par l'ASPTT notamment.

Des groupes sont constitués en fonction de l'âge et de l'activité nautique :

-7 enfants en randonnée palmée (un groupe de 14 divisé par 2)

-12 enfants en voile

Les activités nautiques durent une demi-journée selon un planning établi avec les différents prestataires.

L'animateur reste responsable de son groupe pendant l'activité nautique.

En accord avec le Brevet d'Etat, il doit faire attention au rythme de l'enfant et permettre au jeune d'évoluer au cours de sa semaine. La partie technique est à la charge du B.E et la partie environnement à la charge de l'animateur du CDMM.

Les animateurs sont aussi garants de **la sécurité des jeunes** (voir partie sécurité).

1.13.7. L'espace

Les salles d'animation sont aménagées afin de permettre aux jeunes de devenir autonomes au sein du centre.

❖ un coin bibliothèque : les livres du CDMM sont à la disposition des jeunes à tout moment de la journée. Des fauteuils des tables sont prévus afin que les jeunes soient installés confortablement (vérifier la bonne tenue des jeunes)

❖ un coin d'expression : des crayons, des feutres, des feuilles, ... sont rangés dans une armoire pédagogique. Ils sont donc à la disposition des enfants qui sont responsables de leur rangement.

❖ Un coin de jeu : divers jeux de société sont à la disposition des enfants qui peuvent les emprunter lors de l'accueil et quand l'animateur leur permet. Les enfants doivent aussi faire attention à la bonne tenue des jeux.

❖ un espace d'affichage : projet pédagogique, projets d'activités, règles de vie et divers documents obligatoires sont affichés dans les salles afin de permettre aux jeunes d'avoir les informations essentielles sur la vie du centre.

1.13.8. L'organisation des journées (la journée type) :

Cette journée type est un cadre donné à l'équipe d'animation et aux jeunes, en fonction des activités prévues l'organisation des journées peut bien sûr changer. Ici une journée type pendant les vacances d'été.

- 8h00-9h00 : *L'Accueil*
 - Pointer les enfants
 - Faire le lien avec les parents et les jeunes
 - Être présent auprès des jeunes

- 9h-12h: *Activités nautiques / Activités en salle*
 - Equipement des enfants et vérification du matériel
 - Départ dans l'eau pour l'activité
 - Rangement et nettoyage du matériel
 - Départ pour le parc

- 12h-13h15 : *Repas*
 - Repas
 - Temps calme
 - Jeux extérieurs
 - Être présent auprès des jeunes

 - 13h20-14h00 : *Départ pour les activités*

 - 14h00-16h00 : *Activités en salle / Activités nautiques*
 - 16h00-16h30 : *Goûter et bilan*
 - 16h30-17h00 : *Temps libre*

 - 17h-17h45 : *Départ des enfants et nettoyage*
- Nettoyage des salles
Vaisselle

1.14. Le fonctionnement pédagogique.

1.14.1. Un travail en équipe

L'équipe pédagogique du centre est constituée d'une équipe d'animation et d'une équipe de direction qui travaillent ensemble afin de répondre aux objectifs du centre et aux besoins des jeunes. Il convient ici de décrire le fonctionnement de l'équipe pédagogique et les rôles de chacun.

❖ En amont des périodes d'activités

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement afin de préparer les différentes périodes d'activités mais aussi de discuter des orientations pédagogiques, de l'organisation générale, du contenu des stages....
Ces réunions sont aussi prévues pour permettre à l'équipe de se former mutuellement.
Avant chaque période, l'équipe met en place l'organisation même des activités.

En dehors des temps informels, les animateurs se réunissent afin de préparer les projets d'animations, d'élaborer de nouveaux outils pédagogiques.
Le travail en équipe a donc lieu tout au long de l'année.

❖ Pendant la période d'activités

L'équipe pédagogique se réunit une fois par semaine afin de :

- faire le point sur les projets d'animation de la semaine écoulée
- faire le point sur l'organisation (accueil, pause du midi, tâches...)
- faire le point sur le relationnel (enfants, animateurs, direction)
- faire le point sur l'administratif (inscriptions, fiches sanitaires...)
- figurer les projets d'animation de la semaine suivante
- répartir les tâches, les rôles et les salles pour les activités de la semaine suivante.
- mettre en place la décoration de la salle en lien avec le thème proposé
- compléter le pouce pédagogique (évaluation du projet d'animation par rapport au projet pédagogique)

Ces réunions ont lieu chaque semaine, après le départ des enfants. Elles font partie du temps de travail et la présence de chacun est donc obligatoire.

La durée maximale de la réunion est d'une heure et demi (sauf cas exceptionnel) le jeudi soir ou le vendredi soir, il faut donc aller à l'essentiel et se discipliner (le rythme de l'animateur est aussi important que celui de l'enfant).

Certaines réunions pourront être reportées ou écourtées par l'équipe de direction en fonction des circonstances du moment.

Pendant la période d'activités, le travail en équipe n'est pas symbolisé uniquement par la réunion hebdomadaire mais commence dès l'arrivée des animateurs le matin. Tout au long de la journée, l'équipe doit avoir un discours cohérent devant les jeunes, les parents et les prestataires.

Les fonctions de l'équipe de direction et d'animation sont listées dans les deux tableaux suivants. Elles prennent en compte les fonctions de chacun tout au long de l'année (avant, pendant et après) et ne sont bien sûr pas exhaustives.

Avant tout, voici quelques points relevant du bon sens mais à garder en mémoire.

❖ **Tenue**

Une tenue adaptée est nécessaire pour l'encadrement des enfants afin de se sentir bien à l'aise. Le port du T-shirt du centre ou la casquette du CDMM ou le badge est primordial, en effet c'est un repère pour les enfants et leurs parents.

❖ **Infirmierie**

L'infirmierie se situe dans la salle prévue à cet effet au 1er niveau de la Base Nautique. Tous les produits sont dans la pharmacie (fermée à clé). Les soins prodigués à l'enfant sont assurés par un animateur qui possède au minimum un PSC1 et notés sur le cahier d'infirmierie. Dans tous les cas l'animateur référent prévient le directeur ou son adjoint.

❖ **Matériel**

L'inventaire du matériel sera effectué avant le début du stage. En cas d'achat de matériel spécifique, les courses seront faites avant chaque période, il faut donc penser à bien prévoir le matériel nécessaire et passer commande auprès de la direction (fiche commande de matériel prévue à cet effet).

❖ **Préparation des Activités**

Chaque stage doit être préparé en amont des périodes d'activités. Chaque animateur doit remplir la fiche projet d'activité, l'équipe de direction est toujours disponible pour aider les animateurs à préparer leurs projets.

❖ **Pauses**

Il n'est pas interdit de prendre une pause pour souffler, mais il faut s'assurer que l'équipe d'encadrement est suffisante au moment où la pause est prise.

❖ **Téléphone Portable**

Il est autorisé pour l'équipe pédagogique mais uniquement dans un but professionnel. Pour une utilisation personnelle, le téléphone est autorisé sur des temps de pause.

❖ **Divers points non négociables**

L'animateur est tenu d'assurer constamment la sécurité des enfants.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool devant les enfants et pendant les activités. **Il ne doit pas non plus encadrer les enfants sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.**

❖ **L'encadrement des animateurs stagiaires**

En tant qu'Accueil de Loisirs, nous recevons des stagiaires en formation BP JEPS, BTS GPN et BAFA.

Des entretiens individualisés entre la direction et les animateurs stagiaires sont prévus en début, en cours et après la période d'animation. Une grille d'évaluation des objectifs de stage sera utilisée pour faciliter l'évaluation et permettre une auto-évaluation en cours de stage.

❖ **En aval de la période d'activités**

En dehors des tâches de chacun, l'équipe se réunit afin de faire un bilan général de la session dans le but d'améliorer le fonctionnement du centre, d'effectuer l'évaluation des stages et de l'équipe puis de déterminer les perspectives futures (projets, formations).

C'est aussi le moment de consulter le poulpe pédagogique comme bilan des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique. Ainsi chaque animateur pourra s'autoévaluer et permettre d'améliorer ses activités lors des prochains stages ou séjours.

❖ **Les intervenants extérieurs**

L'équipe pédagogique du centre fait appel ponctuellement ou régulièrement à différents intervenants extérieurs. C'est notamment le cas pour les activités nautiques, mais aussi dans d'autres domaines en fonction des projets (artistes, guides...).

Dans ce cas, l'équipe pédagogique reste garante de la sécurité affective et physique des enfants ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique et le projet d'animation.

L'intervenant doit être alors considéré comme un membre à part entière de l'équipe, pour cela un travail de préparation est effectué avec lui avant l'action, afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique et le projet d'animation.

Les activités nautiques sont encadrées par des moniteurs Brevet d'Etat de chaque discipline (ou par les diplômés fixés par la législation Jeunesse et Sports), la présence de l'animateur du centre lors de l'activité nautique est obligatoire. Chaque activité s'opère dans un cadre défini au préalable avec le prestataire et dont le cadre est fixé par écrit dans une convention.

2.7.2 Fonction de l'équipe de direction

	AVANT	PENDANT	APRES
Fonction pédagogique	Elaboration du projet pédagogique Formation de l'équipe pédagogique	Garant du développement affectif et psychologique Formation et suivi des animateurs Suivi des activités	Evaluation des animateurs Evaluation des activités Auto-évaluation Bilan
Fonction relationnelle	Avec les parents lors des inscriptions, les réunions Ponctuellement par mail, téléphone, stand... Réunion avec les soutiens institutionnels et divers prestataires, contact	Avec les prestataires Avec les parents Avec les enfants Avec les journalistes....	Bilan avec les soutiens institutionnels
Fonction réglementaire	Se renseigner sur les évolutions de différentes réglementations et former l'équipe pédagogique Mettre aux normes les locaux et le matériel Rédiger règlement du centre	Faire respecter la législation SDJES 06 Respecter le règlement interne du centre	
Fonction sanitaire	Commandes Ravitaillement et mise à jour de la pharmacie	Suivi sanitaire des enfants Respect de l'hygiène des enfants et des locaux	Inventaire
Fonction matérielle	Préparation du matériel Evaluer besoins matériels Commande matériel	Suivi du matériel	Rangement et inventaire
Fonction administrative	Déclaration à la SDJES Inscriptions Documents obligatoires Registre du personnel Budget	Suivi des présences Décompte des journées CTG Suivi des dossiers Suivi budgétaire Déclaration d'accidents	Classement les dossiers
Fonction organisation	Organisation générale des stages Organisation fonctionnement du centre Communication des activités Affichage dans le centre Organisation des inscriptions	Suivi de l'organisation Réagir aux dysfonctionnements	Différents bilans (financier, organisation...)

2.7.3 Fonction de l'équipe d'animation

	AVANT	PENDANT	APRES
Fonction pédagogique	Elaboration du projet pédagogique Elaboration des projets d'animation	Animation Faire respecter l'environnement S'adapter au public Respect de l'individu Assurer la sécurité des enfants Garant du développement affectif et psychologique	Evaluation des activités Auto-évaluation Bilan
Fonction relationnelle	Avec les parents lors des inscriptions, les réunions Ponctuellement par mail, téléphone, stand...	Avec les prestataires Avec les parents Avec les enfants	
Fonction réglementaire	Se tenir au courant des réglementations en vigueur	Respecter la législation de la SDJES Respecter le règlement interne du centre et le faire appliquer aux enfants	
Fonction sanitaire	Vérifier les fiches sanitaires Mettre à jour la pharmacie	Suivi sanitaire des enfants Respect de l'hygiène des enfants et des locaux Nettoyage des salles et des sanitaires	Rangement en fin de session
Fonction matérielle	Préparation du matériel Evaluer besoins matériels	Respect du matériel Rangement avec les enfants	Rangement en fin de session
Fonction administrative	Inscription Fiche de groupe	Fiche de présence	Ranger les dossiers
Fonction organisation	Participer à l'organisation des stages (activités hébergements ...)	Réagir vite au dysfonctionnement Réunion hebdomadaire de l'équipe pédagogique	Bilan

2.7.4 Echancier prévisionnel

	Octobre 2021	DÉCEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022
Equipe d'animation		Projet d'activités vacances d'hiver Inscriptions	Projet d'activités vacances d'hiver Inscriptions suite	Vacances d'hiver	Projet d'activités vacances de printemps Inscriptions. Mise au point sur les projets d'activités été (choix thème, activité nautique et tranches d'âge)
Direction	Bilan 2021	Projet pédagogique Organisation générale 1 ^{er} semestre	Communication activités Inscriptions Déclarations complémentaires	Vacances Organisation 2 ^{ième} semestre	Inscriptions Organisation 2 ^{ième} semestre Déclarations complémentaires

AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022	AOUT 2022	SEPTEMBRE 2022
Vacances de printemps 2022 Réunion de préparation de l'été avec toute l'équipe pédagogique	Organisation été : Réunion de préparation + Projets d'activités d'été doivent être ficelés + Inscriptions	Organisation été : finalisation des outils et achat du matériel pédagogique	Stages été	Stages été	Bilan & inventaire
Vacances Préparation été	Préparation été Déclaration JS pour les séjours.	Préparation été Déclaration annuelle Déclarations complémentaires	Stages été Séjours	Stages été Séjours	Bilan et mise à jour du projet pédagogique selon les orientations.

2.8 La sécurité

Sous la responsabilité du directeur, l'équipe pédagogique est garante de la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis.

Afin d'assurer cette sécurité l'équipe d'animation doit respecter un certain nombre de consignes qui vont être détaillées ci-dessous.

Avant tout, l'équipe du CDMM respecte scrupuleusement les instructions de la réglementation Jeunesse et Sport.

2.8.1 Sur la Base Nautique

- ❖ interdiction de courir sur la base (pontons glissants)
- ❖ respect du règlement intérieur de la base
- ❖ respect des consignes d'urgence de la base (voir registre de sécurité)
- ❖ surveillance de vestiaires (mixité, adulte)

2.8.2 En activité

- ❖ en cas de forte chaleur, penser à hydrater les jeunes régulièrement et à les protéger du soleil (les salles sont équipées de la climatisation)
- ❖ prévenir les enfants des dangers que présentent tel ou tel produit ou instrument
- ❖ prendre toutes les précautions : éloigner les produits dangereux
- ❖ penser à adapter l'atelier aux capacités des enfants et à l'organiser judicieusement (placement des enfants, préparation du matériel au préalable)
- ❖ faire le tour du terrain avant de jouer afin de s'assurer qu'il n'y a pas de danger (verre cassé, fil électrique, fil barbelé...)

2.8.3 En activité nautique

- ❖ gilet de sauvetage en kayak et en voile
- ❖ combinaison de plongée en Randonnée Palmée
- ❖ adjoint et directeur jamais en activité nautique ensemble
- ❖ certificat médical pour les activités nautiques (randonnée palmée, voile et kayak)
- ❖ test anti-panique
- ❖ en activité nautique, le groupe reste groupé.
- ❖ encadrement par un diplômé d'état.

2.8.4 En déplacement

- ❖ informer la direction des déplacements : fiche de sortie (horaires, itinéraires, etc.)
- ❖ compter les enfants régulièrement
- ❖ compter les enfants à l'entrée et à la sortie des transports en commun
- ❖ s'équiper pour partir en sortie (fiche sanitaire, eau, trousse de secours, moyen de communication)
- ❖ deux encadrants minimum
- ❖ sécuriser la route pour traverser
- ❖ pour toute sortie, les enfants doivent être munis d'une casquette ou avoir la tête protégée du soleil

2.8.5 En cas d'urgence

- ❖ juger de l'importance du sinistre
- ❖ appeler les secours si nécessaire
- ❖ prévenir le directeur ou son adjoint
- ❖ prévenir le bureau
- ❖ appeler les parents
- ❖ un animateur part avec l'enfant et ses documents

3 Annexes

Les annexes ne sont incluses que dans la version informatique du document.

- ❖ Communication externe
- ❖ Projets Activités type
- ❖ Fiche commande matériel
- ❖ Numéros obligatoires
- ❖ Fiche de semaine
- ❖ Grille d'évaluation des stagiaires
- ❖ Ordre du jour type d'une réunion pédagogique
- ❖ Fiche de déclaration d'accident